

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition à titre gratuit à l'indivision Del Castillo d'une parcelle sise chemin de Hayet.

A l'occasion de travaux d'assainissement réalisés en 2011 par la commune de Bayonne sur le chemin de Hayet et la zone d'activités Saint-Frédéric, il est apparu qu'une voie ouverte à la circulation publique appartenait à Messieurs Philippe et Christian Del Castillo.

Considérant qu'il convient de procéder au classement de cette voie dans le domaine public communal compte tenu de son affectation, il est nécessaire préalablement de procéder à l'acquisition de la parcelle AP 504 d'une surface de 733 m².

Un accord est intervenu sur une acquisition du bien concerné à titre gratuit.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec l'indivision Del Castillo ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.